



ATELIER

des savoir-faire industriels

de la Vallée de la Dordogne



La 3^{ème} édition des Ateliers des Savoir-Faire Industriels du 15 octobre 2015 a permis de rassembler une centaine d'entreprises du territoire et l'ensemble des métiers de la production hydraulique d'EDF. Cette soirée d'échanges a été l'occasion d'aborder l'ensemble des sujets qui vous intéressent et de répondre à vos questions.



92% D'entre vous se déclarent très satisfaits des discussions engagées au cours de ces ateliers. Nous vous remercions de votre confiance, cela nous conforte dans notre souhait de développer des relations de proximité avec les entreprises du territoire.

Les principaux thèmes que vous avez abordés ont été les dispositifs relatifs à la sécurité (MASE, RPP), les procédures d'achats, les chantiers à venir ainsi que les possibilités offertes par les Groupements Momentanés d'Entreprises (GME).

1. Le Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises (MASE)

MASE est un outil à votre disposition dont l'objectif est **l'amélioration des performances en matière de sécurité**. C'est aussi **une certification reconnue** qui démontre votre engagement en tant qu'industriel responsable, soucieux de la santé et de la sécurité de vos collaborateurs. La sécurité des prestataires est une priorité pour EDF. Ainsi, l'obtention de **l'une certification sécurité (MASE ou équivalent) deviendra obligatoire à partir de fin 2017** pour pouvoir postuler à un appel d'offre proposé par EDF¹, vous devez donc obtenir ou avoir initié la démarche de certification avant fin 2017. Il s'agit d'un travail important pour lequel nous pouvons vous accompagner.

2. Le Recueil des Prescriptions au Personnel (RPP)

Le RPP découle des textes réglementaires relatifs aux règles fondamentales de sécurité des personnes. Il précise **l'ensemble des prescriptions** auxquelles les prestataires intervenants sur les centrales de production EDF doivent se soumettre. **Dans ce cadre, chaque employeur est responsable de la formation de son personnel. Vous pouvez télécharger le RPP [ici](#). L'agence est aussi à votre disposition pour toutes questions complémentaires.**

3. Les achats

1. Les processus achat

Les marchés d'EDF sont classés en trois catégories: Les marchés de fournitures (matériels techniques, matière, mobilier, véhicules...), les marchés de travaux (bâtiments, génie civil) et les marchés de services (entretien et maintenance, études, services informatiques...). La réglementation applicable à EDF est la Directive européenne 2004/17/CE^{2 3}.

Le processus achat se décompose en 7 actions successives :

1. Expression du besoin par le prescripteur
2. Organisation de l'achat par un binôme prescripteur / acheteur
3. Préparation de la consultation par l'acheteur
4. Analyse des offres, négociations, attribution par un binôme prescripteur / acheteur

¹ Hors entreprises de moins de 5 salariés ou réalisant moins de 50 000€HT de chiffre d'affaires avec EDF.

² Le Code des Marchés Publics ne s'applique pas à EDF.

³ Relative à la coordination des procédures de passation des marchés dans le secteur de l'eau, de l'énergie des transports et services postaux

5. Signature du marché avec le prescripteur
6. Déroulement du marché suivi par un binôme prescripteur / acheteur
7. Retour d'expérience / évaluation de la prestation par un binôme prescripteur / acheteur

Plus d'informations sur le processus achat : [Site agence/processus achat](#)

2. Le portail achat

Pour se faire connaître et pouvoir concourir sur les consultations d'appels d'offres lancées par les acheteurs, le **fournisseur doit s'auto - enregistrer sur le Portail Achats** du Groupe EDF accessible à l'adresse internet suivante : <https://pha.edf.com>

Pour vous inscrire, retrouvez la marche à suivre [ici](#).

3. Le référencement dans le système de Politique des Relations Industrielles et d'Achats (PRIA)

Dans un certain nombre de domaines, EDF met en place un système de qualification avec publication annuelle au Journal officiel de la Communauté Européenne et auquel vous pouvez vous inscrire. La procédure est décrite [ici \(site agence\)](#)

4. Les chantiers à venir

Votre agence « une rivière, un territoire DEVELOPPEMENT » met à à votre disposition une carte interactive en ligne des chantiers prévisionnels. Cette carte, mise à jour régulièrement, est accessible depuis [son site internet](#).

Pour vous aider lors de vos candidatures à des interventions, **EDF a mis en place en partenariat avec un établissement financier une offre de Reverse Factoring** - ou affacturage inversé – destinée à vous permettre de préfinancer vos factures avant la date d'échéance contractuelle, dès l'émission du bon à payer par EDF. Plus d'informations : [site agence/reverse factoring](#)



5. Les Groupements Momentanés d'Entreprises (GME)

Un GME est un accord entre plusieurs entreprises dont l'objectif est de s'organiser pour réaliser un marché auquel elles n'auraient pu postuler seules. Un GME n'existe que pour la durée d'un chantier clairement identifié. Vous avez fait part de questionnements sur la méthodologie / les avantages et risques liés à ce type de regroupement. Ce thème va être travaillé début 2016 avec les structures spécialisées dans l'accompagnement des entreprises.

FOCUS



Les Rendez-vous individuels

Lors de ces 3^{ème} Ateliers de Savoir-Faire Industriels, **89 rendez-vous individuels ont pu se concrétiser** entre des entreprises du territoire et l'ensemble des représentants d'EDF (mécanique, génie civil, électrotechnique, bâtiment tertiaire, achats).

une rivière un territoire **Contact**

DÉVELOPPEMENT

Pascal Barrade
Chargé des relations industrielles EDF

Hôtel d'entreprises Initio
22 rue du 9 juin 1944
19000 TULLE
Tel : 05 55 20 99 46
Mail : pascal.barrade@edf.fr